

QUESTIONS DIVERSES -

271

34) Ratification de la police d'assurance couvrant les risques "ACCIDENTS" des véhicules automobiles de la Commune.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention établie entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie d'Assurances " LA PRUDENCE AUTOMOBILE " pour l'assurance de ses véhicules automobiles, du premier Janvier 1964 au 31 Décembre 1964 inclus, savoir :

- Police N°12/8964 : divers véhicules - pour la somme de..... 934.055. Fr

- Avenant N° 1 à la Police N° 12/8964 : benne tasseuse N°83 GP.974 44.647. Fr

- Avenant N° 2 à la police N° 12/8964 :

- Benne " UNIC " N° 80 GS. 974
- RENAULT..... N° 51 GQ. 974
- Benne "BERLIET" N° 30 EU. 974
- Benne — N° 29 EU. 974

*Approuvé
à Denis, le 1er Août 1964
par le Préfet*

pour la somme de 140.061. Fr

- Avenant N° 3 à la Police N°12/8964 :

- Moto N° 78 HN. 974
- " N° 79 HN. 974
- " N° 80 HN. 974
- " N° 81 HN. 974
- " N° 48 GP. 974
- " N° 49 GP. 974
- Véloporteur N° 91 EE. 974
- " N° 92 EE. 974
- 2 cyclomoteurs "PUNCH" 49 cc. (non immatriculés)

*Le Secrétaire Général
Signé: J. Archambault*

pour la somme de 127.253. Fr

- Renouvellement de la Police N° 1246 - Jeep décapotable
Hotchkiss Willys N°54 CN 974 34.080. Fr

Le Maire : Messieurs, je mets la question aux voix .

Adopté à l'unanimité.

X
X X